AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2746
FR0011065242-FS1211

7 décembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PHENIX SYSTEMS

(Alternext)

Par courrier reçu le 7 décembre 2016, la société 3D Systems Europe Ltd[1] (Mark House, Mark Road, Hemel Hempstead, Hertfordshire, HP27 UA, Royaume-Uni), a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 décembre 2016, le seuil de 95% du capital de la société PHENIX SYSTEMS et détenir à cette date 1 101 629 actions PHENIX SYSTEMS représentant 2 180 974 droits de vote, soit 95,29% du capital et 97,52% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'actions PHENIX SYSTEMS sur le marché par la société 3D Systems Europe dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée sur les titres de cette société[3].

[1] Contrôlée par la société 3D Systems Corporation.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 156 023 actions représentant 2 236 384 droits de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 216C2672 du 29 novembre 2016 et D&I 216C2690 du 1er décembre 2016.